

## Chapitre 2: Bioéthique et déontologies

### I. Introduction Générale à la Bioéthique

La bioéthique est une discipline interdisciplinaire qui examine les questions morales et éthiques soulevées par les avancées en biologie, médecine, biotechnologie et sciences de la vie. Elle est à la croisée de plusieurs domaines : philosophie, droit, médecine, sciences sociales, et même théologie. Les enjeux de la bioéthique sont vastes et touchent des domaines variés, tels que la reproduction, la génétique, la recherche médicale, le respect de l'environnement, et la fin de vie.

#### I.1. Définition et Objectifs

La bioéthique cherche à définir ce qui est moralement acceptable ou non dans le cadre de la pratique médicale et des innovations scientifiques qui affectent directement la vie humaine. Les objectifs principaux de la bioéthique incluent :

- **Protection des droits individuels** : Assurer la dignité, l'intégrité et le respect des individus.
- **Définition de normes éthiques** : Établir des lignes directrices et des normes dans les pratiques biomédicales.
- **Équilibre entre innovation et morale** : Concilier le progrès scientifique et technologique avec les valeurs humaines et sociétales.
- **Encadrement législatif et juridique** : Soutenir la création de lois et règlements pour éviter les abus.

#### I.2. Les Principes Fondateurs

La bioéthique repose sur quatre grands principes fondamentaux :

1. **Autonomie** : Le respect de la volonté individuelle est un pilier de la bioéthique. Ce principe affirme que chaque personne doit être libre de prendre des décisions éclairées concernant sa santé, son corps, et son bien-être, en particulier lorsqu'il s'agit de traitements médicaux.
2. **Bienfaisance** : Ce principe vise à assurer le bien-être des patients en leur fournissant des soins médicaux dans leur meilleur intérêt. Les professionnels de santé doivent donc agir pour maximiser les bénéfices tout en réduisant les risques.
3. **Non-malfaisance** : Souvent associé au serment d'Hippocrate (« Primum non nocere » : d'abord, ne pas nuire), ce principe indique que les praticiens doivent éviter de causer des torts inutiles ou des dommages physiques ou psychologiques aux patients.
4. **Justice** : Ce principe assure que les ressources et les soins médicaux soient distribués équitablement. Il implique une juste répartition des traitements et des soins, indépendamment de la race, du sexe, du statut social ou du pouvoir économique.

## **Chapitre 2: Bioéthique et déontologies**

### **I.3. Domaines et Enjeux de la Bioéthique**

#### **1. Bioéthique et Procréation**

Les techniques de procréation assistée (PMA, FIV, etc.) soulèvent de nombreuses questions éthiques. La sélection génétique, les mères porteuses, et les techniques d'édition génétique ouvrent des perspectives fascinantes mais inquiètent sur le plan éthique.

##### **Questions éthiques :**

- Faut-il permettre la sélection d'embryons pour éviter certaines maladies ?
- La gestation pour autrui est-elle éthique ?
- Quelles limites imposer à l'édition génétique des embryons ?

#### **2. Bioéthique et Fin de Vie**

La fin de vie est l'un des domaines les plus débattus en bioéthique. Les questions autour de l'euthanasie et des soins palliatifs posent des dilemmes sur le droit de mourir dans la dignité et sur les responsabilités des soignants.

##### **Questions éthiques :**

- L'euthanasie doit-elle être autorisée pour soulager des souffrances insupportables ?
- Quelles sont les responsabilités éthiques du personnel soignant envers un patient en fin de vie ?
- Comment garantir le respect de la volonté du patient ?

#### **3. Bioéthique et Recherche Médicale**

La recherche biomédicale, notamment les essais cliniques, impose un cadre éthique rigoureux pour éviter toute exploitation des sujets humains. Le consentement éclairé, le respect de la vie privée et la sécurité sont primordiaux.

##### **Questions éthiques :**

- Comment garantir le consentement éclairé des participants aux essais cliniques ?
- Est-il acceptable de tester des médicaments sur des populations vulnérables ?
- Quels sont les risques éthiques de la recherche en génétique ou en intelligence artificielle médicale ?

#### **4. Bioéthique et Environnement**

La bioéthique s'étend au domaine de l'environnement en prenant en compte les impacts des technologies et des pratiques humaines sur les écosystèmes. Les manipulations génétiques sur les plantes, les animaux et la gestion des ressources naturelles posent également des questions de justice intergénérationnelle.

## Chapitre 2: Bioéthique et déontologies

### Questions éthiques :

- L'exploitation intensive des ressources naturelles peut-elle être justifiée ?
- Est-il éthique de modifier génétiquement des organismes vivants ?
- Quel est notre devoir envers les générations futures ?

### I.4. La Régulation Bioéthique et les Législations

Les avancées technologiques posent des défis constants à la législation. En réponse, plusieurs pays et organisations internationales ont mis en place des cadres législatifs et des comités d'éthique pour encadrer la pratique bioéthique.

### Exemples de Régulation

- **Lois sur la bioéthique** : Plusieurs pays (comme la France et les États-Unis) ont des lois spécifiques pour encadrer les pratiques médicales, la recherche génétique, et les questions de procréation.
- **Comités d'éthique** : Ces organismes, présents dans la plupart des hôpitaux et universités, examinent les protocoles de recherche pour s'assurer de leur conformité éthique.
- **Déclarations internationales** : Des textes tels que la Déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale établissent des principes de protection pour les sujets humains dans la recherche médicale.

### I.5. Régulation Bioéthique et Législations en Algérie

Les principes fondamentaux de la bioéthique en Algérie suivent les valeurs islamiques et les normes internationales, avec un accent particulier sur le respect de la dignité humaine, le consentement éclairé, la confidentialité et la protection des droits individuels. Les lois et les pratiques éthiques sont influencées par le respect des enseignements religieux, qui influencent les décisions concernant des sujets délicats comme la procréation, la recherche médicale et la fin de vie.

Des références pour approfondir la régulation bioéthique et les législations en Algérie. Ces sources traitent des aspects éthiques, juridiques, et des cadres légaux dans le domaine de la santé et de la recherche biomédicale en Algérie :

1. **Code de la santé algérien** : Le code de la santé publique en Algérie définit les règles et les normes encadrant les pratiques médicales, y compris la bioéthique. Il est accessible via le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière de l'Algérie. Il

## Chapitre 2: Bioéthique et déontologies

contient des chapitres relatifs aux droits des patients, au consentement éclairé, et aux soins de fin de vie.

2. **Guides et rapports du Comité National de Bioéthique en Algérie** : Le Comité National de Bioéthique publie régulièrement des rapports et recommandations. Ces documents sont essentiels pour comprendre les orientations bioéthiques du pays et les cadres de régulation des nouvelles technologies médicales.
  - Création du Conseil national de l'éthique et des sciences de la santé par la loi 85-05 du 16/02/1985 complétée par la loi 90-17 du 31/07/1990 dans son Art 168/1, installé en octobre 1996.
  - Ce Conseil national de l'éthique et des sciences de la santé est constitué de:
    - ❖ 01 représentant du ministère de la santé.
    - ❖ 09 professeurs en sciences médicales.
    - ❖ 03 praticiens de la santé.
    - ❖ 01 représentant du ministère de la justice.
    - ❖ 01 représentant du conseil islamique.
    - ❖ 01 représentant du conseil national de déontologie médicale.
3. **La loi n° 18-11 du 2 juillet 2018** relative à la santé réaffirme dans **son titre VII**, les principes d'éthique de déontologie et de bioéthique.
4. **La loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la santé**, définit la bioéthique dans **son article 354, comme** « l'ensemble des mesures liées aux activités relatives à la transplantation et à la greffe d'organes, de tissus et de cellules, au don et à l'utilisation du sang humain et de ses dérivés, à l'assistance médicale à la procréation et à la recherche biomédicale. »
5. **Loi n° 14-05 du 9 août 2014** : Cette loi aborde les aspects liés aux droits des malades, au respect de la dignité humaine dans le domaine médical, et aux exigences de la pratique des soins en Algérie, en intégrant des principes bioéthiques comme le consentement et la confidentialité.
6. **La Déclaration d'Helsinki** : Bien que cette déclaration soit internationale, elle influence largement la réglementation de la recherche médicale dans de nombreux pays, y compris l'Algérie. La déclaration insiste sur le consentement éclairé et les droits des sujets humains, des principes repris dans la législation algérienne pour les essais cliniques.
7. **Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** : L'OMS fournit des rapports régionaux qui incluent des évaluations des pratiques bioéthiques en Afrique du Nord, y compris en

## Chapitre 2: Bioéthique et déontologies

Algérie. Ces documents offrent un aperçu des lois algériennes et des initiatives pour renforcer la bioéthique dans le système de santé.

### I.5.1. Réglementation en Algérie

#### ➤ **Bioéthique et Fin de Vie**

La législation algérienne n'autorise ni l'euthanasie ni le suicide assisté, conformément aux valeurs religieuses et culturelles du pays qui valorisent le respect de la vie jusqu'à son terme naturel. La fin de vie est prise en charge principalement par les soins palliatifs, et les professionnels de santé sont tenus de soulager la douleur des patients tout en préservant leur dignité.

Principaux éléments en fin de vie :

**Interdiction de l'euthanasie :** L'euthanasie active est interdite et les professionnels de santé sont encouragés à fournir des soins palliatifs.

**Soins palliatifs en développement :** Bien que le système de soins palliatifs soit encore en développement, des efforts sont faits pour former les professionnels de santé à accompagner les patients en fin de vie.

#### ➤ **Transplantation d'Organes et Don**

Le don d'organes est autorisé en Algérie, mais uniquement dans un cadre bien défini. La loi interdit la vente d'organes et limite le don aux cas de lien familial proche ou, en cas de don post-mortem, avec le consentement de la famille. Les transplantations sont réservées aux situations où elles sont essentielles pour sauver la vie du patient. En Algérie, les articles 355 à 366 de la loi relative à la santé de 2018, réglementent la pratique des prélèvements et la transplantation d'organes et de tissus.

Principaux éléments de la législation sur le don d'organes :

**Interdiction de la vente d'organes :** La loi algérienne prohibe toute commercialisation des organes humains.

**Don volontaire :** Le don doit être volontaire, basé sur un consentement éclairé de la part du donneur ou de sa famille.

**Conditions strictes pour la greffe :** Les greffes ne sont autorisées que dans les cas où elles sont médicalement nécessaires pour la survie ou la qualité de vie du receveur.

## Chapitre 2: Bioéthique et déontologies

### II. Éthiques Conséquentialistes et Déontologiques

Dans le cadre de la bioéthique, plusieurs courants éthiques influencent les décisions et les jugements moraux, parmi lesquels l'éthique conséquentialiste et l'éthique déontologique sont particulièrement importantes.

#### II.1.Éthique Conséquentialiste

L'éthique conséquentialiste, ou téléologique, juge la moralité d'une action en fonction de ses conséquences. Selon cette perspective, une action est jugée bonne ou mauvaise uniquement en fonction des résultats qu'elle produit. Les théories conséquentialistes les plus connues incluent l'utilitarisme.

**Utilitarisme** : Théorie fondée par des philosophes comme Jeremy Bentham et John Stuart Mill, l'utilitarisme propose que l'action moralement juste soit celle qui maximise le bonheur ou le bien-être du plus grand nombre de personnes. En bioéthique, cela signifie que les décisions sont prises pour maximiser les bénéfices pour la majorité. Cependant, l'utilitarisme peut poser des dilemmes moraux, notamment lorsque les intérêts d'une minorité sont sacrifiés pour le bien-être de la majorité.

#### II.2.Éthique Déontologique

L'éthique déontologique, souvent associée à la philosophie d'Emmanuel Kant, soutient que certaines actions sont moralement obligatoires indépendamment de leurs conséquences. Elle repose sur l'idée que les individus doivent suivre des règles ou des devoirs moraux universels. Cette approche insiste sur le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux.

**Kantianisme** : Dans la pensée kantienne, les individus doivent agir selon des principes universels qui respectent la dignité humaine. En bioéthique, cela signifie que chaque patient doit être traité comme une fin en soi, et non comme un moyen pour atteindre un résultat bénéfique. Par exemple, il serait immoral de forcer un patient à participer à une recherche médicale sans son consentement éclairé, même si les résultats pourraient bénéficier à la société.

#### II.3.Comparaison des Éthiques Conséquentialistes et Déontologiques en Bioéthique

Conséquentialisme	Déontologie
<b>Mise en avant des résultats</b> : Une action est jugée bonne ou mauvaise selon ses conséquences (ex. : maximisation du bien-être général).	<b>Mise en avant des principes</b> : Les actions sont régies par des règles ou des devoirs moraux inconditionnels (ex. : respect de l'autonomie du patient).
<b>Flexibilité dans la prise de décision</b> : Peut justifier des actions moralement ambiguës si	<b>Rigidité éthique</b> : Certaines actions sont toujours considérées comme moralement

## Chapitre 2: Bioéthique et déontologies

elles bénéficient à la majorité.	mauvaises, indépendamment de leurs conséquences (ex. : mensonge, exploitation).
<b>Limites éthiques</b> : Peut entraîner des décisions où les droits individuels sont négligés au profit du bien commun.	<b>Respect de l'individu</b> : Garantit que les droits et la dignité de chaque individu sont protégés.

### Applications en Bioéthique

**Exemple Conséquentialiste** : Dans le cas de la vaccination obligatoire, l'approche conséquentialiste pourrait justifier la contrainte si elle garantit la protection de la population entière, même si cela limite la liberté individuelle.

**Exemple Déontologique** : En matière de consentement aux soins, l'approche déontologique insiste sur l'importance du consentement éclairé des patients. Même si un traitement pourrait être bénéfique, il ne peut être administré sans le consentement du patient, par respect pour son autonomie.

### Conclusion

La bioéthique, en tant que discipline, repose sur un équilibre délicat entre plusieurs théories éthiques, et ses applications sont complexes, influençant profondément la manière dont nous comprenons et encadrons les pratiques médicales et scientifiques. Les éthiques conséquentialistes et déontologiques offrent des perspectives contrastées mais complémentaires, permettant de construire un cadre moral pour les décisions en santé et en sciences de la vie. Le défi est de trouver des réponses qui respectent les valeurs humaines tout en permettant des avancées scientifiques responsables et éthiques.